



Suite à l'entrevue au Ministère du 24/2/2016
STOP au SABOTAGE de ST !

RASSEMBLEMENT LE 10 MARS

A 12H30, Place Félix Poulat

Notre problème concerne toute la population !

Les syndicats de STMicroelectronics ont été une nouvelle fois reçus au cabinet de M. Macron le 24 février 2016. Nous avons questionné : **comment les représentants de l'Etat actionnaire ont ils pu autoriser les annonces destructrices du 27 janvier ?**

Aucune réponse cohérente n'a été fournie. Il semble que le gouvernement ait privilégié l'unité des représentants des actionnaires au Conseil de Surveillance.

Néanmoins le gouvernement dit toujours vouloir un changement rapide de la stratégie et de la gouvernance de l'entreprise.

Les syndicats ont souligné les **énormes dégâts** causés à l'entreprise en terme commercial et de démantèlement des équipes, et les souffrances infligées aux salariés en France, en Inde, aux Etats Unis, à Singapour..., toutes choses non prises en compte par le gouvernement.

La CGT s'indigne qu'on ait laissé s'opérer un tel sabotage du travail des salariés. Une telle politique de terre brûlée de la part de la direction.

Il a fallu l'intervention des clients du secteur décodeurs pour tempérer l'ardeur destructrice du "top" management. **Un Comité d'Entreprise extraordinaire supplémentaire vient d'être annoncé par la direction pour fin mars.** Il s'agirait de présenter les domaines où finalement, l'entreprise "devrait" (**malgré ses intentions initiales !!**) poursuivre le développement de certains produits exigés par des clients !! Ces réactions de clients et les résultats obtenus lors du salon de Las Vegas montrent que ST a des compétences de niveau mondial, et que les produits sont de bonne qualité.

Mais rapiécer ne peut suffire. Le plan de départ "volontaire" français et les licenciements ailleurs doivent être arrêtés. Le PDG et sa garde rapprochée remplacés. Une nouvelle équipe mise en place pour redévelopper l'entreprise, dont la plupart des secteurs patinent, sous peine de poursuite du déclin. Les dividendes doivent être supprimés ou très fortement réduits pour pouvoir réinvestir. **Tout ceci doit se faire dès la prochaine assemblée des actionnaires en mai.** Il faut fixer un cap ambitieux à ST pour qu'elle ne manque pas la mutation technologique en cours : investir massivement dans tous les domaines où ST est présente, revenir dans les produits les plus complexes et les systèmes, qui tirent vers le haut toutes les activités, reprendre avec des coopérations la R&D dans les technologies avancées.

Le gouvernement doit arrêter le double langage. L'Etat actionnaire, les Etats Français et Italiens, ont des moyens pour agir. Exigeons qu'ils le fassent au plus tôt ! Diverses initiatives sont en cours, dont la signature d'une **pétition sur Change.org intitulée "Les puces en danger"**. Si on veut préserver l'essentiel, il faut réagir très rapidement et fortement.

Les Puces en danger ! Signez la pétition sur "Change.org"

SIGNEZ, FAITES SIGNER AUTOUR DE VOUS ! LE BUT DE CETTE PETITION EN LIGNE EST DE CONTRIBUER A DIFFUSER NOS IDEES DANS LA POPULATION

Scoop : M. Chéry annonce 1000 emplois à STMicroelectronics en 5 ans au préfet et aux élus locaux !

Nous avons rencontré des élus de la Métro, qui nous ont fait part d'une réunion du « comité de suivi de Nano 2017 » début février. Ce comité n'avait pas été réuni depuis plusieurs années, malgré nos demandes répétées. Il regroupe normalement l'Etat, la direction des entreprises « high tech » (Schneider, HP et STM), des élus locaux (Ville de Grenoble, Metro, département) et les Unions Départementales des syndicats.

Or, les syndicats ont été « oubliés » lors de la dernière réunion. C'est donc très à l'aise que M. Chéry a pu annoncer un plan d'investissements pour Crolles et 1000 embauches dans les 5 prochaines années. Bref, il a tenu le même discours lénifiant qu'au Dauphiné Libéré en jouant au Père Noël. Mais qui croit encore au Père Noël ?

Nous avons expliqué aux élus de la Métro notre analyse de la situation de ST, les risques à moyen terme de la sortie des produits numériques complexes, avec un impact fort pour les sites de Grenoble et de Crolles.

La direction de ST se livre depuis deux semaines à une campagne de désinformation, voulant rassurer via des écrans de fumée, au lieu de répondre aux inquiétudes justifiées des salariés, de la population et des élus. Il y a de quoi se mettre en colère devant si peu de respect ! Mais ceci montre que l'action des salariés et de leurs syndicats la met en difficulté ...

LOI « TRAVAIL », NON MERCI ! POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI !

Sur [change.org](https://www.change.org) SIGNONS LA PETITION ! (811 376 signatures le 1/3 au matin) : <https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitraitvillonmerci>
CAP SUR LE MILLION !

Participons aux actions qui seront décidées à Grenoble !

La ministre du travail propose une réforme qui transforme en profondeur le code du travail. **Parmi les éléments proposés dans le projet actuel :**

- ☞ En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée selon son ancienneté dans l'entreprise.
- ☞ Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.
- ☞ Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail
- ☞ Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos
- ☞ Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu
- ☞ Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine
- ☞ Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi (confirmation d'une loi antérieure).
- ☞ Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.
- ☞ Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.
- ☞ Une entreprise peut faire un plan de licenciements sans avoir de difficultés économiques.
- ☞ Après un accord d'entreprise, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.
- ☞ Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.
- ☞ En cas de transfert d'activité d'une entreprise à l'autre, les licenciements seront facilités.
- ☞ Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

Ce texte est extrêmement grave ! Beaucoup de nos droits sont atteints !